

ANNONCES OFFICIELLES ET LÉGALES

L'Indépendant, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral sur les départements de l'Aude et des Pyrénées Orientales.
Conformément à l'Arrêté du ministère de la culture et du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales et au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ; le tarif est fixé soit au caractère, à 0,187 € HT pour chaque signe ou espace, soit au forfait selon certaines catégories d'annonces.
Contact : evelyne.service Midi Légales, 05.62.11.37.37 - 04.67.07.69.53 - Courriel : midi.legales@grouperladepeche.fr

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES



RAPPEL - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Arrêté N°CCPC/PA/2025-294-001 portant d'ouverture d'enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du schéma de cohérence territoriale

Le Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-6, L.143-44 et suivants, et L.103-2 et suivants ;
- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants relatifs à l'enquête publique ;
- VU la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
- VU le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;
- VU le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 09 mars 2020,
- VU l'arrêté de prescription de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité (DP MEC) n°1 du SCoT établi par monsieur le Président de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes en date du 20/05/2025,
- VU les avis des personnes publiques associées sollicités en application des articles L. 143-44, R.143-10 et suivants et L.300-6 du Code de l'Urbanisme ;
- VU le procès-verbal de l'examen conjoint du 10 octobre 2025 ;
- VU la décision n°E25000134/34 en date du 19 septembre 2025 de Madame Fabienne CORNELOUP par délégation de la Présidente du Tribunal administratif de Montpellier désignant Monsieur Serge LAFOND, en qualité de commissaire enquêteur ;
- VU les pièces du dossier de projet de DP MEC n°1 du SCoT soumises à enquête publique ;

ARRETE

Article 1 - Date et objet de l'enquête publique :

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de DP MEC n°1 du SCoT de la Communauté de Communes PYRENEES CATALANES, du 17 novembre 2025 au 19 décembre 2025 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Les principaux objectifs du projet de DECLARATION DE PROJET EMPORANT MISE EN COMPATIBILITE N°1 DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (DP MEC n°1 du SCoT) sont les suivants :

- la suppression l'unité touristique nouvelle (UTN) structurante de la « Piste des Arelles »,
- la modification de l'UTN structurante « Cœur de Ville/Station » suivant les nouvelles caractéristiques géographiques, surfaciques et fonctionnelles du projet « Cœur de Ville » (création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) valant UTN),
- de faire évoluer le document d'orientation et d'objectifs (DOO), la cartographie du DOO et tout document du SCoT décrivant et qualifiant les UTNs qu'il a créé.

Article 2 - Désignation du commissaire enquêteur :

Monsieur Serge LAFOND, inscrit sur la liste départementale des commissaires enquêteurs des Pyrénées-Orientales, a été désigné pour conduire la présente enquête publique par Madame Fabienne CORNELOUP, magistrate-déléguée de Madame la Présidente du Tribunal administratif de Montpellier (décision du 19 septembre 2025).

Article 3 - Consultation du dossier d'enquête par le public :

Les pièces du dossier d'enquête du projet de DP MEC n°1 du SCoT, le cas échéant les avis émis par les personnes publiques associées et consultées, l'avis du Préfet, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, sur support papier, pendant la durée de l'enquête, du 17 novembre 2025 au 19 décembre 2025 inclus :

- A la Communauté de Communes PYRENEES CATALANES, Col de la Quillane, 66210 LALLAGONNE aux heures d'ouverture suivantes : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

- A la Mairie de Font-Romeu-Odeillo-Via, 1 Avenue du Professeur Trombe, 66120 FONT-ROMEUF-ODEILLO-VIA aux heures d'ouverture suivantes : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet aux lieux, jours et heures ci-dessus ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur : Monsieur Serge LAFOND, Commissaire enquêteur, Communauté de Communes PYRENEES CATALANES, Col de la Quillane, 66210 LALLAGONNE.

Les observations du public pendant la durée de l'enquête pourront être adressées par courriel à l'adresse suivante :

dpmec1scot@pyrenees-catalanes.com

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté sur le site internet :

- De la Communauté de Communes : <https://www.pyrenees-catalanes.net>
- De la Commune : <https://www.mairie-fontromeuf.fr>

Il pourra également être consulté jusqu'à un an après l'enquête avec le rapport du commissaire enquêteur sur le même site de la Communauté de Communes.

Un poste informatique sera mis à disposition du public à la Mairie de FONT-ROMEUF-ODEILLO-VIA, gratuitement, afin de lui permettre d'accéder au dossier d'enquête publique.

Les observations du public seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Article 4 - Permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Font-Romeu-Odeillo-Via les :

- lundi 17 novembre 2025 de 14h30 à 17h00

- jeudi 11 décembre 2025 de 14h30 à 17h00

- vendredi 19 décembre 2025 de 14h30 à 17h00

Article 5 - Clôture de l'enquête :

A l'expiration du délai d'enquête, le 19 décembre 2025 à 17h00 à la Mairie de Font-Romeu-Odeillo-Via, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes disposera d'un délai de quinze jours pour adresser au commissaire enquêteur ses éventuelles observations.

Article 6 - Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête, examine les observations recueillies et consigne dans un document séparé ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, défavorables ou sous réserve ou défavorables au projet.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes le dossier de l'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions motivées est également transmise au président du Tribunal administratif de Montpellier.

Ces documents seront mis à la disposition du public, en copie, à la Mairie de Font-Romeu-Odeillo-Via pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Pendant la même période, ce rapport et les conclusions motivées qui l'accompagnent seront également disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes : <https://www.pyrenees-catalanes.net>

Article 7 - Décision(s) au terme de l'enquête :

La Communauté de Communes Pyrénées Catalanes, prise en la personne de son Président en exercice, personne publique responsable du projet, se prononcera par délibération sur la DP MEC n°1 du SCoT, et pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de DP MEC n°1 du SCoT en vue de cette approbation.

Article 8 - Publicité de l'enquête :

Cet avis sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux suivants, conformément à l'article R.123-9 du Code de l'Environnement :

- L'Indépendant,
- La Semaine du Roussillon.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes <https://www.pyrenees-catalanes.net> (cf. R.123-11 II du Code de l'Environnement) et affiché en son siège (cf. R.123-11 III du Code de l'Environnement).

L'accomplissement de l'affichage en Communauté de Communes Pyrénées Catalanes et en Mairie de Font-Romeu-Odeillo-Via, au rond-point du Col de la Quillane, au Col de la Perche, en entrée de Puycalador depuis le Col du Carcanet, en entrée de Mont-Louis depuis Prades, en entrée de Font-Romeu-Odeillo-Via Avenue d'Espagne depuis Egat et en entrée de Font-Romeu-Odeillo-Via au rond-point d'Odeillo depuis Egat, ainsi que des publications dans les journaux locaux et sur le site internet de la Commune fera l'objet d'un constat de commissaire de justice.

Les certificats d'affichage correspondants seront transmis en fin d'enquête publique au commissaire enquêteur.

Article 9 - Informations sur ce dossier d'enquête :

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Jean-Rémy SANCHEZ : developpement@pyrenees-catalanes.com

Pôle Développement et Tourisme

Communauté de Communes Pyrénées Catalanes

Col de la Quillane

66210 LALLAGONNE.

ARTICLE 10 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Montpellier,

Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales,

Monsieur le Sous-Préfet des Pyrénées-Orientales à Prades,

Monsieur le commissaire enquêteur.

ARTICLE 11 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Lagonne, Le 21 octobre 2025

Le Président,

Pierre BATAILLE

Arrêté transmis en préfecture le : 21/10/2025

Publié / affiché le : 21/10/2025

VIE DES SOCIÉTÉS

RÉSULTATS FINANCIERS

Bourse

Séance du mardi 18 novembre

Retrouvez toute l'actualité économique de notre région sur lindependant.fr

CAC 40



-1,86% à 7 967,93 points
+7,95% depuis le 31/12

Dow Jones



-1,30% à 45 986,25 points
+8,09% depuis le 31/12

AUTRES INDICES

Valeurs	Dernier	%Var.	%31/12
Cac All Tradable	5 895,18	-1,82	+7,77
Cac Large 60	8 573,56	-1,84	+7,80
Cac Mid & Small	13 698,15	-1,37	+7,43
Cac Next20	11 474,82	-1,54	+4,98
SBF 120	6 016,20	-1,82	+7,59

LES REPÈRES

SMIC :	11,88 € /h (1 801,80 € /mois brut pour 35h/semaine)
RSA :	646,52 € /mois
Chômeurs :	2,446 millions (T3 2025) soit 7,70 % de la population active
Inflation sur un an :	+0,94 %
Plafond Sécurité Sociale :	3 925 € /mois
Indice du coût de la construction :	2 086 (T2 2025 : -5,40 %)
Indice de référence des loyers :	145,77 (T3 2025 : +0,87 %)

EURONEXT SBF 120

Valeurs	Dernier	%Var.	%31/12	Valeurs	Dernier	%Var.	%31/12	Valeurs	Dernier	%Var.	%31/12	Valeurs	Dernier	%Var.	%31/12
Abivax	98,70	+1,54	+1 360,06	Dassault Aviation	281,40	-1,88	+42,70	Kering	309,80	-1,16	+30,03	SES	5,06	-2,88	+65,30
Accor	44,85	-2,52	-4,66	Dassault Systèmes	23,18	-1,49	-30,81	Klepierre	33,36	-0,83	+20,00	Société Générale	56,48	-2,86	+107,99
ADP	119,10	-1,57	+6,62	Derichbourg	5,88	-0,34	+9,80	L'Oréal	351,75	-0,79	+2,90	Sodexo	45,94	-1,54	-42,25
Airbus Group	204,15	-1,52	+32,87	Edenred	18,45	-3,18	-41,91	Legrand	127,10	-2,23	+35,16	Soitec	34,81	-6,35	-60,06
Air France - KLM	9,26	-1,36	+13,96	Effiage	110,95	-0,80	+30,96	LMVH	611,30	-2,04	-3,81	Solvay	26,94	-1,39	-13,54
Air Liquide	165,94	-2,16	+5,75	Ellor Group	2,66	-0,67	-5,47	M6-Metropole TV	11,98	-1,32	+6,58	Sopra Steria Group	127,90	-1,84	-25,20
Alstom	22,36	-2,36	+3,71	Elis	24,30	-1,78	+28,57	Medinell S.A.	30,36	+0,13	+82,67	SPIE	42,98	-1,33	+43,08
Alten	65,15	-3,48	-17,58	Emeis (ex-Orepa)	13,32	+0,76	+119,80	Mercurys	10,64	-0,56	+5,24	Stellantis NV	8,40	-4,45	-33,54
Amundi	64,20	-3,60	0,00	Engie	21,95	-0,50	+43,37	Mersen	21,45	-1,83	+4,13	Stmicroelectronics	19,28	-2,44	-20,58
Aperam	30,62	-0,26	+21,41	Eramet	54,70	-0,45	+1,02	Michelin	27,58	-2,06	-13,27	Technip Energies	34,54	-1,31	+34,40
Arcelor Mittal SA	33,91	-0,91	+51,18	EssilorLuxottica	311,40	-1,33	+32,17	Nexans	118,90	-2,30	+14,11	Teleperformance	66,40	-1,74	-32,15
Argan	66,50	-0,15	+9,92	Eurazeo	53,60	-1,11	-25,50	Nexity	8,76	-2,07	-32,62	TF1	7,95	-1,30	+8,61
Arkema	49,24	-1,32	-33,05	Eurofins Scientif.	57,50	-2,08	+16,61	OPMobility	13,92	-1,42	+38,78	Thales	238,80	-1,61	+72,23
Atos	43,93	+1,77	+68,96	Euronext	127,60	+1,27	+17,82	Orange	13,96	-0,50	+44,99	TotalEnergies	55,47	-1,88	+3,93
Axa	37,86	-0,99	+10,31	Eutelsat Comm.	3,25	+3,34	+43,30	Pernod Ricard	78,44	-3,59	-28,04	Trigano	142,40	-1,25	+16,43
Ayvens	10,67	-1,75	+63,03	Exail Tech	82,50	-1,08	+375,20	Planisware	19,02	-2,46	-32,36	Ubisoft Entert	6,77	0,00	-48,52
Bic	46,85	+0,43	-26,57	Exosens S.A.	45,40	-1,84	+133,63	Pluxee	13,21	-2,15	-29,42	Unitall-Podanco Westfield	90,44	-0,75	+24,37
bioMérieux	106,10	-0,28	+2,51	FDJ United	23,30	-1,44	-37,40	Publicis Groupe SA	84,42	-2,16	-18,04	Valero	12,06	-1,47	+29,46
BNP Paribas	66,69	-2,36	+12,61	Forvia	10,81	-2,83	+24,48	Remy Cointreau	40,56	-4,20	-30,55	Vallourec	15,83	-2,65	-3,62
Bolloré	4,61	-2,29	-22,46	Gecina	79,55	-0,50	-12,05	Renault	34,21	-3,82	-27,29	Valneva	3,78	-1,25	+74,77
Bouygues	41,32	-1,53	+44,78	Getlink	15,40	-1,16	-0,03	Rexel	30,58	-2,83	+24,31	Veolia Environ.	28,61	-1,34	+5,53
Bureau Veritas	27,46	-1,79	-6,41	GTT	176,50	-0,90	+37,25	Robertet	858,00	-0,12	+1,18	Verrallia	22,34	-1,24	-7,99
Cap Gemini	127,50	-3,19	-19,38	Hermès Intern.	2 080,00	-2,12	-10,06	Rubis	31,82	-1,67	+33,25	Vicat	66,60	-1,33	+81,72
Carmila	16,48	-0,48	+2,87	Icade	20,84	-0,67	-9,31	Safran	299,20	-2,19	+41,07	Vinci	116,70	-1,52	+11,69
Carrefour	12,97	-2,08	-3,87	ID Logistics Group	372,00	-1,59	-1,98	Saint Gobain	79,92	-2,54	-6,74	Virbac	353,50	-0,84	+11,69
Clariane SE	3,33	-0,24	+59,70	Imerys	22,84	-0,61	-19,01	Sanofi	87,58	-2,57	-6,57	Vridien (ex-CGG)	114,20	-3,87	+124,49
Coface	14,77	-1,07	+2,71	Inter Parfums	26,64	-0,89	-28,17	Sartorius Sted Bio	186,55	-1,84	-1,14	Vivendi	2,89	-0,89	+12,48
Covivio	55,20	-0,36	+13,21	Ipsen	128,30	-1,76	+15,90	Schneider Electric	226,55	-2,35	-5,96	VusionGroup	205,00	-1,25	+15,36
Credit Agricole	15,88	-2,10	+19,49	Ipsos	32,10	-0,62	-30,10	Scor SE	27,18	-1,31	+14,97	Wendel	75,90	-0,78	-18,34
Danone	77,74	-0,66	+19,38	JC Decaux SA	14,20	-2,27	-6,33	Seb	46,80	-1,56	-46,51	Worldline	1,78	+1,14	-79,00

MATIÈRES PREMIÈRES

PÉTROLE	Dernier	%Var.	%31/12
Le baril à Londres	-0,11 % à 63,96 \$		

OR

Once d'or à Londres	4 053,03 \$
---------------------	-------------

DEVISES

BILLET GUICHET	Achat	Vente	Préc.	Dernier	%Var.
Etats-Unis USD	0,8535	0,8707	0,8633	0,8621	-0,14
Suisse CHF	1,0643	1,0967	1,0841	1,0805	-0,33
Royaume-Uni GBP	1,1179	1,1519	1,1355	1,1349	-0,05

MARCHÉ DE L'OR

Valeurs	Dernier	%Var.	Pce latine 20 F	656,00	0,0
Lingot de 1 KG	110 310,00	-0,22	Pce Suisse 20 F	650,10	0,0
Pce 20 USD	3 320,00	-11,32	Souverain	867,90	0,0
Pce 20 F (Napoléon)	679,00	-0,13			

 04 91 27 01

04 91 27 01 16

evelyne.
L'AGENCE RÉGIE PAR LES IDÉES

Vous souhaitez

COMMUNIQUER ?

Contactez-nous !

04 3000 7000
(prix d'un appel local)